



# pour la cité humaine - les droits du piéton

Association déclarée à la Préfecture du Rhône - 7, Rue Major Martin – 69001 LYON

www.pietons69.e-monsite.com

Date: 30 mars 2015

Rédacteur : Yves Gascoin

Tél. 04 78 54 09 97 - Courriel :

<yves.gascoin@club-internet.fr>

Fiche N° 171 - 21 rue des Tuiliers (Lyon 3°)

**Demande d'amélioration du trottoir**



La photo ci-dessus est prise rue des Tuiliers, sur le trottoir impair, en direction du Sud.

Ce trottoir étroit est fortement fréquenté, en parti culier du fait de la proximité immédiate de la station de métro Sans-Souci. Du fait du candélabre, la largeur utile est localement réduite à 70 cm, soit très au-dessous de 1,40 m, valeur minimum du cheminement prescrite par la loi accessibilité (arrêté du 15 janvier 2007 modifié le 18 septembre 2012).

De ce fait, les piétons se déportent sur l'îlot en terre, encadré en rouge sur la photo. Ce trajet est inconfortable du fait de la bordure périphérique en saillie et de la nature du sol, surtout par temps de pluie. Il est impraticable par les personnes en fauteuil roulant et très perturbant pour les aveugles qui se dirigent à la canne.

**Aussi nous vous suggérons d'arraser cet îlot au niveau du trottoir et avec le même revêtement, ce qui rendrait ce trajet accessible et beaucoup plus confortable pour la totalité des piétons.**

Une autorisation est probablement à obtenir de la part de la copropriété sur laquelle il se situe, mais elle ne devrait pas s'y opposer car cette surface est, de fait, grevée d'une servitude publique de passage, consacrée par un long usage, ininterrompu depuis la construction de l'immeuble.

**Destinataires** : M. Thierry Philip, maire du 3° arrondt et Mme Lucie Briatte et M. Laurent Peiser, Adjoints

Mmes Laetitia Formisano et Mathilde Leloup, M. Norbert Mayaud, Ville de Lyon

Mme Christelle Famy, MM. Pierre Soulard, Jean-François Cimetièrre et Damien Franc, Le Grand Lyon, Direction de la Voirie

Associations de personnes handicapées

Le Progrès